

Les membres de la FREPP étaient en Gruyère

Les délégués de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture étaient invités à se déplacer à Charmey, à l'hôtel Cailler, pour leur assemblée annuelle. Un ordre du jour complet et des orateurs de qualité ont agrémenté la matinée avant de laisser place à l'apéritif et au traditionnel menu de la Bénichon. Voici quelques points présentés durant la séance.

Après plus de deux ans de négociations intenses, la nouvelle Convention collective de travail du second œuvre romand est enfin signée. En vigueur jusqu'à fin 2027, voire 2028 avec son extension, cet accord marque un tournant majeur pour les conditions de travail dans le secteur, tout en posant des bases solides pour le futur de ces métiers.

C'est un soulagement partagé par les parties prenantes, car ce

La collaboration avec les autorités cantonales et communales sera essentielle pour assurer le succès de ce système.

texte crucial régit les conditions de travail des professionnels du second œuvre en Suisse romande. Les négociations ont été longues, mais les résultats sont là, fruit de compro-

mis acceptés de part et d'autre. Du côté patronal, un accord a été trouvé malgré les concessions, jugées raisonnables face à l'inflation croissante. Il était temps de lâcher du lest, selon les négociateurs patronaux, soulignant l'importance de la stabilité obtenue avec cette CCT, notamment pour éviter les disparités entre travailleurs sur les chantiers. Cette nouvelle convention prévoit, entre autres, une plus grande flexibilité avec 120 heures supplémentaires compensables par an, ainsi que des ajustements sur des points sensibles comme l'allocation de naissance et les déplacements des travailleurs.

Un outil de contrôle renforcé

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette nouvelle CCT, le





Système d'information alliance construction (SIAC) se généralise à l'ensemble de la Suisse. Cet outil permet de garantir le respect des conventions en surveillant les travailleurs d'une région à l'autre. Des ajustements sont encore nécessaires, en particulier à Genève, mais l'objectif

est clair : une application homogène et stricte sur l'ensemble du territoire. La collaboration avec les autorités cantonales et communales sera essentielle pour assurer le succès de ce système.



Baptiste Monnard (au centre) a félicité les meilleurs(-es) CFC romands Christelle Bonny pour la peinture et Nolan Apothéloz pour le plâtre.





Les dernières maîtrises fédérales peintres sous le règlement d'examen de la formation modulaire.



Les chefs de chantier peintres qui ont reçu leur certificat, le premier sous le nouveau règlement d'examen.

►►► **Former les talents de demain**

La question de la formation reste au cœur des préoccupations du secteur. Pour assurer la pérennité des métiers du second œuvre, il est indispensable d'attirer les jeunes et de les former aux dernières techniques. Les ordonnances de formation, actuellement en révision, visent à rendre ces professions plus attrayantes et à répondre

Cette année, pas moins de 57 diplômes, brevets et certificats ont été décernés, témoignant de l'engagement du secteur à former des cadres compétents.

aux besoins des entreprises. Un projet de fusion des métiers de peintre et plâtrier est également à l'étude, afin de former des professionnels polyvalents. Dans certains cantons, des efforts notables se distinguent déjà. À Neuchâtel, par exemple, le ratio de 8 collaborateurs pour un apprenti est salué comme un exemple à suivre. Atteindre un tel niveau de formation permettrait de garantir la relève dans ces métiers essentiels.

Promouvoir et valoriser les métiers

Les efforts pour promouvoir les métiers de peintre et plâtrier se multiplient sur les réseaux sociaux, avec des vidéos et interviews diffusées sur Facebook, Instagram et TikTok. L'objectif est clair: séduire une nouvelle génération et assurer l'avenir de ces professions.



Les nouveaux contremaîtres peintres (photo de gauche) ont été les derniers à passer leur examen sous le régime de la formation modulaire alors que sur la photo de droite, les premiers brevets fédéraux de contremaître peintre sous le nouveau règlement d'examen.





Sur la photo de gauche, les chefs de chantier plâtriers qui ont reçu leur certificat, le premier sous le nouveau règlement d'examen, alors que sur l'image de droite, les derniers contremaîtres plâtriers sous le règlement d'examen de la formation modulaire.

Un avenir riche en perspectives

La formation supérieure est un autre domaine où le second œuvre brille. Cette année, pas moins de 57 diplômes, brevets et certificats ont été décernés, témoignant de l'engagement du secteur à former des cadres compétents. Des projets comme la création d'une école supérieure de la plâtrerie-peinture sont en réflexion. Cette institution pourrait devenir un lieu d'excel-

lence pour les formations et la mise en valeur des savoir-faire, en renforçant l'image de métiers souvent sous-estimés, mais essentiels à la qualité de nos infrastructures.

Dans toutes ses activités, la FREPP doit continuer dans cette direction afin de proposer des professions toujours plus attractives pour les jeunes générations.

Xavier Saillen



Marcel Delasoie, directeur de la FREPP, lors de la lecture de son rapport annuel.



Les membres et invités ont eu le plaisir de goûter au menu de la Bénichon, traditionnel repas fribourgeois.



« Je suis convaincu par l'énorme potentiel de la formation continue »

Suite à l'assemblée des délégués qui s'est déroulée le 30 août à Charmey, Baptiste Monnard, président de la Fédération suisse romande des entreprises de plâtrerie-peinture, évoque l'évolution de la profession et les défis à relever pour la branche.

Baptiste Monnard, comment se porte le marché de la plâtrerie-peinture après ces années COVID ?

L'élan de reprise s'est stabilisé. En cause, la situation géopolitique actuelle, et la hausse du prix de l'énergie. De manière générale, le secteur fait aussi face à une baisse des constructions neuves. Toutefois, je peux dire que le volume de travail reste bon, et que l'avenir s'annonce positif dans le secteur de la rénovation. Le second œuvre est celui qui résiste le mieux au sein du domaine de la construction. Si les prix de certains matériaux ne sont pas redescendus suite à la crise covid, ils restent beaucoup plus stables avec des délais de livraison acceptables.

Qu'en est-il est ce qui concerne la CCT du second œuvre romand ?

Un accord a été trouvé avec les syndicats pour une nouvelle

CCT dans le second œuvre romand jusqu'à fin 2028. Les concessions accordées (compensation du renchérissement et hausse du salaire minima) pour une CCT de 4 ans et d'offrir plus de souplesse au niveau des heures supplémentaires de travail: plus de 120 heures par année sont compensables sans supplément de salaire. L'allocation de naissance passe aussi de 3 à un jour, payé à 100 %, suite à l'introduction du congé paternité.

La formation de base est-elle, selon vous, optimale pour assurer l'avenir du métier ?

La réglementation ne correspond plus tout à fait aux techniques actuelles, à l'évolution et à la réalité professionnelle. Un groupe de travail planche ainsi sur une refonte totale des ordonnances de formation. Nous avons notamment réussi à augmenter le nombre de cours interentreprises pris en charge par la confédération. Cela devrait inciter davantage d'entreprises à former des jeunes. Nous réfléchissons aussi à adopter un système de vacances plus souple, pour concilier la formation et l'activité courante en entre-

prise. Le retour d'une profession mixte peintre-plâtrier est, semble-t-il, abandonné faute de trouver un consensus au niveau national.

Qu'en est-il du côté de la formation professionnelle supérieure ?

Cette année, avec 57 diplômés dans les deux professions, je dirai qu'elle se porte bien, mais qu'il ne faut pas cesser nos efforts pour améliorer cette formation supérieure. Nous constatons positivement que les apprentis plâtriers qui terminent leur cursus de base cherchent majoritairement à se perfectionner. Nous travaillons d'ailleurs à la validation d'un nouveau règlement pour la maîtrise fédérale de plâtrier. Ce qui fait sens aujourd'hui, c'est surtout la création de notre propre école professionnelle.

Justement, où en est-on dans ce projet de construction d'école ?

C'est un projet qui poursuit sa mise en œuvre. Il est prévu à Bex, sur un terrain que la commune met à disposition avec un droit de superficie. La construction pourra débuter en 2025 si l'assemblée des délégués donne

La FREPP lance aussi dès le début octobre un concours vidéo pour les apprentis en vue d'augmenter la visibilité de la profession.

son aval et mettra en valeur le savoir-faire de la profession. Le bâtiment sera consacré à la formation professionnelle supérieure et surtout à la formation continue. Les salles de cours pratiques de Tolochenaz sont en effet trop souvent saturées. Ce sera aussi le lieu de rencontres professionnelles, avec des ateliers de démonstration pour les nouveaux produits. Rigips SA sera un de nos partenaires privilégiés. Je suis convaincu par l'énorme potentiel de la formation continue pour que nos entreprises restent informées des nouvelles techniques et de l'évolution des fournisseurs. C'est aussi une manière de valoriser ses employés et de mieux former les apprentis de l'entreprise.

Comment agissez-vous pour lutter contre la pénurie d'apprentis ?

Nous sommes conscients que le système s'essouffle un peu, avec plus de difficultés à recruter des apprentis dans les villes que dans les campagnes. Si leur nombre recule depuis quelques années, on remarque aussi que les jeunes commencent leur formation plus tard qu'avant, soit vers 17 ou 18 ans. Le travail de promotion du métier reste une priorité pour la fédération qui est active sur les réseaux sociaux avec « Les Vrais Pros ». Elle lance aussi dès le début octobre un concours vidéo pour les apprentis en vue d'augmenter la visibilité de la profession. Les associations cantonales se chargeront de la promotion de ce concours dans leurs centres professionnels.

Comment défendre le savoir-faire de vos membres face à la concurrence déloyale ?

La clientèle suisse est exigeante et c'est notre force. Grâce à un partenariat avec les syndicats, tous les cantons suisses et toutes les professions de la construction ont adopté le système de contrôle SIAC (Système d'Information Alliance Construction). Il permet de contrôler aussi bien les travailleurs que les entreprises. Cette carte professionnelle qui

contient une série d'information sur son détenteur reste la meilleure garantie d'un respect des CCT. C'est un progrès pour assurer la qualité des prestataires, et la sécurité du travail. Nous attendons un soutien de la part des administrations et des architectes pour qu'ils exigent un numéro SIAC pour toutes les soumissions à venir.

*Propos recueillis
par Yannick Barillon,
journaliste RP*

